



Interdiction de gérance et futur poste cdi

Par **maximusantoinus**, le **30/03/2010** à **20:47**

Bonjour,

J'ai été jugé à 10 ans d'interdiction de gérance.

J'ai postulé à une offre d'emploi en tant que salarié à un poste de responsable de site (Directeur de site) équivalent à gestionnaire d'un centre de profits.

Ai-je le droit de postuler à ce genre de poste ?

Mon futur employeur peut il me faire des délégations de pouvoir sans craintes ?

Merci de votre réponse.